

## PROCESSUS ET CRITERES DE SELECTION DES APPELS A PROJETS

Ce document sert de guide à l'évaluation des dossiers de candidature pour l'obtention du soutien de Géofab.

### SECTION I – Processus

Les étapes du processus de sélection des candidats au soutien Géofab sont les suivantes :

- a. Des appels à projets sont tenus deux fois par an au printemps et en automne. Les dates exactes sont communiquées sur le site de Géofab ([www.geofab-grandgeneve.org](http://www.geofab-grandgeneve.org)) au minimum 3 mois à l'avance. Par appel, il y aura deux catégories de soutien pour les projets sélectionnés: les « coup de pouces », au travers d'un paquet de 5 jours de soutien d'experts et le « développement de services » avec 20 jours d'expertises. Le jury déterminera les dossiers méritant un « coup de pouce », typiquement 4 projets par appel ; et ceux méritant un soutien pour le « développement de services », typiquement 2 projets par appel. Les gagnants pourront librement établir la liste de besoin en expertise, ainsi que les experts, à sélectionner dans la base de données experts Géofab (annuaire Géofab), qu'ils désirent obtenir.
- b. Les candidats doivent en principe développer ou améliorer une solution pérenne qui pourra être lancée sur le marché dans les 9 à 18 mois. Ce sont notamment des sociétés en création, des sociétés existantes, des partenariats entre sociétés, des consortiums académiques, ou des organismes publics. Les participants n'ont pas l'obligation d'être dans le territoire du Grand Genève, mais leur capacité à générer et favoriser des emplois sur le territoire est un critère de sélection. La solution doit intégrer au minimum des géodonnées disponibles totalement ou partiellement sur le Grand Genève. Le service proposé peut s'adresser en premier lieu à une partie du marché du Grand Genève. Cependant, il est souhaitable que la solution puisse à terme être déployée sur le marché franco-suisse.
- c. La solution pérenne est un produit ou service utilisant des techniques numériques, qui doit être viable et qui peut se décliner au travers de plateforme numérique, application sur tablette / smartphone, objets connectés, réalité augmentée, drones, etc...
- d. Les candidats s'inscrivent en déposant leur dossier via un formulaire en ligne ou par transfert email avant la date limite. Le porteur du projet communique ses besoins d'expertise prioritaires (5 jours) et secondaires (+15 jours).
- e. L'éligibilité est vérifiée en fonction des conditions cadres (Section II – Critères) et des domaines d'application stratégiques définis par Géofab. Le candidat est informé de son éligibilité.
- f. En cas d'éligibilité (premier filtre), l'administration du Géofab peut organiser une rencontre avec les porteurs de projet et peut demander des documents supplémentaires usuels (par ex.: business plan, à déterminer au cas par cas).
- g. L'administration du Géofab rédige un court rapport concernant l'éligibilité du dossier pour le Comité de Sélection (CS).
- h. Le CS effectue une analyse des dossiers éligibles et pré-sélectionne entre 6 et 10 candidats.
- i. Une audition des pré-sélectionnés a lieu durant laquelle les candidats viennent présenter leur projet. Au terme de la séance, le comité sélectionne 4 projets « coup de pouce » et 2 projets « développement de service ».

- j. Suite à la sélection du CS, l'administration du Géofab communique la décision aux porteurs de projet, ainsi que les commentaires anonymisés du jury.
- k. L'administration du Géofab propose au lauréat, suivant les besoins du projet, des experts de l'annuaire Géofab en fonction de leurs disponibilités, compétences et zone géographiques.
- l. Le porteur de projet sélectionne le ou les experts de son choix dans la limite des jours attribués.
- m. Un document d' « Accord de coopération » est signé par le ou les experts choisis, le porteur du projet et Géofab.
- n. A posteriori, le porteur du projet et l'expert donnent leur feedback sur l'adéquation des besoins et compétences misent en commun et sur la qualité du service.
- o. Le porteur de projet sera invité à présenter les résultats après une année de soutien à un événement Géofab.
- p. Le projet sera mentionné sur le site de Géofab.
- q. Les lauréats pourraient être sollicités pour devenir membres des experts par la suite.

## SECTION II – Critères

### 1. Eligibilité

Géofab communique sur son site les conditions cadres de participation suivantes :

- Le projet doit développer ou améliorer une solution pérenne qui sera lancée sur le marché dans les 9 à 18 mois.
- La viabilité du projet est identifiée.
- Le porteur de projet démontre sa vocation entrepreneuriale.
- Les porteurs de projet sont des sociétés en création, des sociétés existantes, des partenariats entre sociétés, des consortiums académiques, ou des organismes publics.
- Les participants n'ont pas l'obligation d'être dans le territoire du Grand Genève, mais leur capacité à générer et favoriser des emplois sur le territoire est un critère de sélection.
- Le projet doit favoriser l'innovation dans l'économie du Grand Genève (CH + F) principalement dans les thèmes suivants (domaines d'application stratégiques)
  - Transition énergétique (production et consommation)
  - Mobilité et Transport (public et privé)
  - Tourisme, Loisir, Culture et Patrimoine
  - Bâtiment (urbanisme, construction, gestion)
  - Sécurité civile (personne et chose)
  - Qualité de vie (sport, bien-être, santé)
  - Agriculture (efficacité, demande des consommateurs et vitalité des zones agricoles)
  - Environnement (sauvegarde des ressources naturelles et durabilité)
  - Formation
  - Commerce (géomarketing)

- La solution doit intégrer des géodonnées locales, ainsi que transnationales françaises et suisses. Si la solution peut s’adresser en premier à un marché local, elle doit pouvoir être déployée sur le marché transnational du Grand Genève.
- Les soutiens utilisés permettent effectivement le lancement du produit/service sur le territoire français ou suisse avec expansion possible sur l’autre territoire.
- Le projet proposé répond à la problématique spécifique de l’appel à projet Géofab auquel il est soumis.

## 2. Rappel sur le respect de la loi et de la déontologie ainsi que la protection des données

L’administration Géofab ainsi que les membres du CS s’engagent à choisir des projets respectant et étant conformes :

- aux lois et aux droits du travail en vigueur dans le pays concerné par le(s) projets ;
- aux mœurs et coutumes du pays concerné par le(s) projets ;
- aux droits de l’Homme
- aux lois sur la protection des données
- à l’environnement

## 3. Sélection

La sélection correspond à l’étape de décision quant au soutien des candidatures. Ayant préalablement pris connaissance des différents rapports et documents relatifs au projet, chaque membre du CS évalue individuellement le projet. Pour ce faire, il évalue le projet sur la base de la liste de critères ci-dessous.

L’évaluation personnelle de chacun des membres du CS au travers de la lecture du dossier de candidature doit permettre de déterminer si un projet est soutenu ou non. Les meilleurs candidats seront auditionnés pour déterminer les lauréats. Pour chaque appel à projet, le CS se réunira au maximum deux fois afin de statuer sur les dossiers à sélectionner. La décision du CS n’est pas contestable et aucune justification ne sera transmise. En postulant, le candidat renonce à toute forme de recours. Toutefois, les évaluations anonymisées seront communiquées au porteur de projet en même temps que la décision. Les candidats sélectionnés devront signer d’un « Accord de coopération » avec les experts.

Les critères de sélection sont les suivants :

Critères portant sur l’équipe		
Critères	Evaluation*	Commentaire
1) Porteur de projet visionnaire à l’attitude entrepreneuriale.		
2) Crédibilité, expérience à faire valoir en tant qu’expertise et gestion de projet pour mener à bien le projet.		

3) Les <b>compétences complémentaires</b> de l'équipe menant le projet correspondent aux besoins du projet.		
4) <b>Réseau</b> développé au sein de l'industrie et disponibilité de références d'experts du domaine.		

### Critères portant sur le projet :

Critères	Evaluation *	Commentaire
5) Adéquation du projet aux thèmes de l'appel à projet Géofab.		
6) Le service proposé répond à un réel <b>besoin</b> des clients, le potentiel du projet est bien identifié et attractif.		
7) Bonne compréhension du marché : connaissance de la concurrence, <b>positionnement</b> , accessibilité aux clients, et prix.		
8) Bonne utilisation de <b>Géodonnées</b> nationales et/ou transnationales (CH/FR)		
9) Capacité à déployer le service sur le marché transnational du Grand Genève		
10) Capacité à accéder aux <b>données complémentaires</b> nécessaires au développement du service		
11) Proposition en matière de valeurs (value proposition), différenciation (USP) du produit, <b>modèle d'affaire</b> .		
12) Evaluation des besoins en <b>financement et en temps (plan de projet)</b> estimés réalistes et clairement définis.		

13) Evaluation des besoins en <b>expertise</b> estimés réalistes et clairement définis.		
14) <b>Etat de développement</b> du produit / service / prototype, chance de réalisation dans des délais acceptables.		
15) Capacité du service proposé à générer et favoriser des emplois sur le territoire du Grand Genève.		

### Intuition personnelle :

Critères	Evaluation*	Commentaire
16) Points forts, <b>potentiel de réussite</b> , défaut insurmontable ou risques compromettant le projet, pérennité du projet.		
17) Participe au <b>développement de la région</b> , favorise la bonne image de l'économie du Grand Genève.		
18) Cohérence de l'ensemble, évaluation globale : Sélectionnable pour « coup de pouce » ou pour « développement de service »		

\*Evaluation : Insuffisante 1, Faible 2, Satisfaisante 3, Bonne 4, Excellente 5